

SCP Jean-Jérôme LUCCIONI

Notaire Associé

Titulaire d'un Office Notarial à Sarrola Carcopino

Espace Caldaniccia – Lieudit Pernicaggio – 20167 SARROLA CARCOPINO

Bureau annexe : Résidence Sampiero 1 - 20166 PIETROSELLA

Etude Sarrola : 04.95.25.70.08 - Fax : 04.95.25.42.20

Etude Pietrosella : 04.95.25.46.82 - Fax : 04.95.25.42.20



CONSEIL REGIONAL ET CHAMBRE DES
DEPARTEMENTALE DE CORSE DU SUD
2 Cours Grandval
20000 AJACCIO

Sarrola Carcopino, le 29 juillet 2024
Par courriel

Dossier suivi par Laura-Maria MARTINI
Standard : 04.95.25.70.08
lauramaria.martini@20010.notaires.fr

SUCCESSION TRENTENAIRE LUCIANI – SERRA DI SCOPAMENE 1007932 /DRM /LMM /

Chère Madame la Présidente,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, aux fins de publication sur le site internet du Conseil Régional, trois mois durant, l'avis de création de titre de propriété concernant divers biens appartenant à :

Monsieur Jean-Pierre **LUCIANI**, enseignant, demeurant à SOTTA (20146), Purgu.
Né à BASTIA (20200), le 28 janvier 1964.
Divorcé de Madame Marguerite Marie Laure **MUSELLI** et non remariée.
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résident au sens de la réglementation fiscale.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie de me croire,

Votre bien dévoué.

Laura-Maria MARTINI

INFORMATION TRES IMPORTANTE :

Aux termes de l'article L.112-6-1 du Code Monétaire et Financier, les Notaires ne sont plus autorisés, à compter du 1er janvier 2013, à accepter ou à établir des chèques pour le compte des parties à un acte donnant lieu à publicité foncière. SEULS LES VIREMENTS SONT AUTORISES.

Pour l'envoi des sommes devant vous être versées par l'étude, vous devrez IMPERATIVEMENT nous fournir un RIB. Merci de votre attention.

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE
COMMUNE DE SERRA-DI-SCOPAMENE (Corse du Sud)

Date de l'acte : 26 juillet 2024

Suivant acte authentique reçu par Maître Jean-Jérôme LUCCIONI, Notaire associé, membre de la Société Civile Professionnelle « Maître Jean-Jérôme LUCCIONI, notaire associé », titulaire de l'Office Notarial de SARROLA CARCOPINO (20167), Espace Caldaniccia – Lieudit Pernicaggio,

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la Loi du 6 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261, 2265 et 2272 du Code civil au profit de :

Monsieur Jean-Pierre **LUCIANI**, enseignant, demeurant à SOTTA (20146), Purgo.
Né à BASTIA (20200), le 28 janvier 1964.
Divorcé de Madame Marguerite Marie Laure **MUSELLI** et non remarié.

Et portant sur le bien immobilier suivant :

**Sur le territoire de la commune de SERRA-DI-SCOPAMENE (Corse-du-Sud),
20146, Lieudit LAUDONACO :**

Une parcelle de terre cadastrée :

Section	N°	Lieudit	Surface
B	596	LAUDONACO	00 ha 02 a 50 ca

Conformément à l'article 1 de la Loi du 6 mars 2017 :

" Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession sauf preuve contraire "

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière " .

Adresse mail de l'étude : jeanjerome.luccioni@notaires.fr

Pour Avis
Me Jean-Jérôme LUCCIONI